

## LA GARDE DES ENFANTS EXPOSÉS À LA VIOLENCE CONJUGALE ET VICTIMES DE MAUVAIS TRAITEMENTS: CONTROVERSES ET POINTS DE CONVERGENCE ENTRE LES GROUPES D'INTERVENANTS PSYCHOSOCIAUX CONCERNÉS

**Objectifs** : Identifier les principales controverses entre les groupes d'intervenants psychosociaux concernés en ce qui a trait à la garde des enfants dans les situations de concomitance.

**Méthode** : Sept groupes de discussion composés de cinq à neuf intervenants d'un même contexte organisationnel ou d'organismes partenaires ont été formés. Les participants rencontrés sur une base volontaire proviennent principalement de six milieux d'intervention, soit des maisons d'aide et d'hébergement pour femmes victimes de violence (MH) de la région de Québec, du Groupe d'aide pour personnes impulsives (GAPI), de deux ressources pour les familles autochtones (RFA), de deux ressources de supervision du droit d'accès (RSDA), du Centre de santé et des services sociaux de la Vieille-Capitale (CSSS-VC) et du Centre jeunesse de Québec-Institut Universitaire (CJQ-IU). L'échantillon se compose de 43 intervenants, dont 6 forment le comité de coordination.

### CONCOMITANCE DE VIOLENCE CONJUGALE ET DE MALTRAITANCE

Depuis quelques décennies, un nombre croissant de familles vivent une séparation conjugale. Lors d'une telle rupture, la garde partagée est une modalité de contact souvent privilégiée puisqu'elle permet à l'enfant de demeurer en relation avec chacun de ses parents. Par contre, lorsque la séparation se produit dans un contexte de violence conjugale et familiale, des enjeux additionnels sont à considérer au moment des décisions concernant la garde des enfants. Du discours des sept groupes d'intervenants de la région de Québec rencontrés émergent des points de convergence et des controverses liés à la garde des enfants exposés à la violence conjugale et victimes de mauvais traitements.

### PRINCIPALE CONVERGENCE

Le point de convergence majeur émergeant des analyses effectuées est l'importante préoccupation de l'ensemble des intervenants interrogés concernant la sécurité des victimes de violence conjugale et familiale.

### LES CONTROVERSES

Des divergences sont identifiées dans les propos des groupes d'intervenants quant aux trois aspects suivants : 1) la pertinence de travailler les habiletés parentales du père afin de favoriser le maintien de la relation avec son enfant; 2) les relations de partenariat entre les ressources en contexte volontaire, semi-volontaire ou non volontaire; 3) l'importance à accorder à la réalité culturelle des familles rencontrées ainsi qu'aux façons de concevoir l'intégration de leurs coutumes dans l'intervention.

**1<sup>RE</sup> CONTROVERSE : DEVRAIT-ON TRAVAILLER LES HABILITÉS PARENTALES DES HOMMES/PÈRES QUI ADOPTENT DES COMPORTEMENTS VIOLENTS AFIN DE FAVORISER LE MAINTIEN DE LA RELATION PÈRE-ENFANT?**

La position des intervenants diffère en ce qui a trait à la nécessité d'encourager ou non le maintien de contacts entre le père et l'enfant. Alors que les intervenants des milieux offrant des services plus directs aux hommes/pères exerçant de la violence, soit le GAPI et les RSDA, se montrent généralement plus favorables à la poursuite de la relation père-enfant, ceux des MH et du CJQ-IU jugent difficile d'encourager de tels contacts sans compromettre la sécurité des victimes. Les participants provenant du CSSS-VC adoptent une position partagée; certains se disent plus favorables que d'autres à faciliter la poursuite du lien entre le père et l'enfant.

Enfin, selon les intervenantes des RFA, une telle controverse ne s'applique pas dans leur communauté, le contrôle des contacts entre le père et les enfants étant difficilement envisageable.

Les points de vue des groupes d'intervenants rencontrés sont influencés par différents éléments relatifs à leur pratique ainsi que par la conception qu'ils entretiennent de la dynamique de violence à l'intérieur de la famille. Notamment, une cohérence est observée entre les mandats et missions des milieux d'intervention consultés ainsi que leur position concernant le fait d'encourager ou non le maintien du lien entre le père et l'enfant. En effet, les participants provenant des MH et des CJQ-IU, des organismes chargés principalement de protéger les victimes de violence, jugent plus difficile d'entretenir une telle relation sans menacer la sécurité de la mère et l'enfant que ceux des RSDA, dont le mandat est de permettre à des parents d'utiliser leur droit de contact avec l'enfant, dans un milieu sécuritaire et encadré.

Par ailleurs, le point de vue des intervenants concernant la première controverse identifiée semble orienté par les membres de la famille que ciblent leurs actions. Les intervenants rencontrés travaillant auprès des conjoints/pères favorisent davantage l'entretien de contacts père-enfant puisqu'ils croient certains de ces hommes capables d'introspection et d'empathie. Quant aux participantes dont l'intervention ne cible pas les pères, mais plutôt les femmes et les enfants (MH), elles sont plus réticentes à la poursuite d'une relation père-enfant, jugeant l'homme/père peu conscient des impacts négatifs de ses comportements violents. Le fait de n'avoir accès qu'au point de vue d'un seul des acteurs impliqués dans une dynamique familiale de concomitance peut biaiser la compréhension que le praticien se fait de cette réalité et orienter son intervention. Par contre, des obstacles à la réalisation d'interventions impliquant à la fois la personne qui perpétue et celle qui subit la violence sont soulevés par les participants des CJQ-IU et du CSSS-VC. Le risque de compromettre la sécurité des victimes constitue une embûche importante identifiée par ces deux milieux. De plus, les intervenants du CSSS-VC mentionnent leur difficulté à rejoindre les hommes/pères impliqués dans une situation de concomitance. Quant à ceux des CJQ-IU, ils soulignent les défis que comporte l'intervention familiale auprès de cette clientèle, tels que le risque pour le praticien d'être manipulé par le père lors des entretiens.

La conception que se font les participants des dynamiques de

concomitance de violence conjugale et familiale, soit de la direction de cette violence, de ses impacts et du vécu des membres de la famille, constitue un autre facteur qui oriente leur point de vue sur le maintien ou non d'une relation père-enfant dans un tel contexte. Les intervenants du CJQ-IU, des RFA, du GAPI et des MH se représentent l'homme comme celui qui adopte généralement des comportements violents et la femme, comme celle qui en est victime. Par contre, certains des participants du CSSS-VC et des RSDA qui favorisent le maintien de la relation père-enfant ont une conception différente de la violence conjugale, qu'ils conçoivent comme étant parfois bidirectionnelle. De plus, des distinctions quant à la position des intervenants sur le vécu des membres de la famille, en particulier sur la conscience du père au regard de la violence exercée, sont observées et semblent influencer leur opinion concernant le maintien du lien père-enfant. Si les participants des MH croient que les pères reconnaissent peu les impacts de leurs comportements violents, ceux provenant du GAPI estiment que ces hommes sont capables d'introspection. Selon ces intervenants, les conjoints/pères le démontrent notamment en établissant des liens entre leurs comportements de violence présents et les abus passés dont ils ont été victimes. L'opinion des groupes interrogés quant au maintien d'un contact père-enfant est également façonnée par leur préoccupation concernant la présence d'aliénation parentale dans les contextes de concomitance. Selon les intervenantes en MH, réticentes à la poursuite d'une telle relation, plusieurs clientes affirment être victimes de comportements aliénants de la part du père et de l'enfant. Des participants du RFA et du CSSS-VC rapportent également que les enfants peuvent être utilisés par le père pour continuer d'exercer un contrôle sur la mère. Quant aux intervenants des RSDA, plus ouverts à l'entretien d'un lien entre le père et l'enfant, ils estiment que les visites supervisées fournissent un cadre suffisant pour contrôler les comportements aliénants exercés par l'un ou l'autre des parents.

Par ailleurs, ajoutons que les participants des CJQ-IU mentionnent un dernier argument justifiant leur position concernant cette première controverse, soit la difficulté d'assurer la sécurité de l'enfant lorsqu'aucun des deux parents ne semble posséder les habiletés parentales nécessaires à son bien-être.

2<sup>E</sup> CONTROVERSE : DANS L'OFFRE D'AIDE AUX FAMILLES CONCERNÉES, COMMENT DÉFINIR LES PARTENARIATS ENTRE LES ORGANISMES EN CONTEXTE VOLONTAIRE ET CEUX EN CONTEXTE NON VOLONTAIRE OU SEMI-VOLONTAIRE?

Des difficultés de collaboration entre les milieux de pratique dont la clientèle reçoit des services sur une base volontaire, semi-volontaire et non volontaire sont soulevées par les participants. Tout d'abord, les partenaires de la Direction de la protection de la jeunesse mentionnent vivre des rapports de pouvoir inégaux avec cet organisme; ils rapportent être contraints de transmettre au CJQ-IU des informations concernant leurs clients sans recevoir en retour des renseignements pouvant enrichir leurs interventions auprès d'eux. De plus, la méconnaissance du travail des partenaires constitue un deuxième obstacle à l'établissement de collaborations satisfaisantes selon les groupes rencontrés. En effet, certains d'entre eux (RSDA, CJQ-IU et MH) reçoivent parfois des demandes qui dépassent leur mandat ou qui témoignent d'une méconnaissance de celui-ci. Notamment, plusieurs milieux croient à tort que la sécurité des victimes n'est plus compromise à partir du moment où l'homme

exerçant de la violence utilise les services du GAPI. En outre, traduisant souvent un manque de confiance de la part du partenaire, l'ingérence dans le travail des collaborateurs est considérée comme un élément nuisible additionnel au processus de collaboration. Enfin, les problèmes de communication et de coordination présents entre les ressources constituent une troisième embûche aux relations partenariales et à l'offre de services continus et cohérents aux familles desservies.

3<sup>E</sup> CONTROVERSE : QUELLES SERAIENT LES MEILLEURES MANIÈRES D'INTÉGRER DANS LA PRATIQUE LA CONSIDÉRATION DES DIFFÉRENCES CULTURELLES POUR INTERVENIR EN CONTEXTE DE CONCOMITANCE LORSQU'IL Y A DES ENJEUX LIÉS À LA GARDE DES ENFANTS?

Les participantes des RFA rapportent la difficulté qu'ont leurs clientes à obtenir une intervention adaptée à leur réalité culturelle de la part des ressources non autochtones. Selon ces intervenantes, des enjeux particuliers entourent la garde des enfants en milieu autochtone, découlant des écarts qui existent entre la culture québécoise et leur propre culture en ce qui a trait à l'éducation des enfants. Elles soulignent d'ailleurs la nécessité de situer la problématique de violence conjugale et familiale chez cette communauté ainsi que les relations Autochtones-Québécois parfois difficiles dans une perspective historique plus large. En considérant que les Québécois ont contribué à l'établissement de rapports de pouvoir au sein de la culture autochtone et qu'ils ont infantilisé ce peuple, notamment par l'adoption de la *Loi sur les Indiens*, une meilleure compréhension du contexte autochtone et de son influence sur l'intervention en situation de concomitance serait ainsi développée. Quant aux praticiens des MH et du CJQ-IU, ils abordent de façon plus générale le défi que représente l'intervention en contexte interculturel auprès de familles vivant une situation de concomitance. Ils expriment leur difficulté à encourager la non-violence tout en respectant les différences culturelles des clients rencontrés.

#### IMPLICATION POUR LES MILIEUX DE PRATIQUE

Comme les points de vue des acteurs interrogés semblent influencés par le ou les membres de la famille auprès desquels ils interviennent, il importe de favoriser la concertation entre les ressources afin de mettre en commun les positions des différents groupes et ainsi adopter une vision plus globale des enjeux liés à la garde des enfants en situation de concomitance. D'ailleurs, compte tenu de l'ampleur de la controverse entourant le fait d'encourager ou non l'entretien d'un lien entre le père et l'enfant, il s'avère nécessaire de poursuivre l'évaluation rigoureuse des programmes offerts aux parents lors d'une séparation en contexte de violence conjugale et familiale. En outre, les pères étant parfois perçus par certains participants comme peu conscients des impacts de la violence sur les victimes, il semble pertinent de favoriser l'emploi d'une approche profémiste dans l'intervention auprès de cette clientèle. Par ailleurs, comme il est difficile d'impliquer le père dans la démarche d'aide sans que la sécurité de la femme et des enfants ne soit menacée, l'utilisation d'une approche d'harmonisation des pratiques entre les différents partenaires semble appropriée afin d'offrir des services adéquats, continus et sensibles aux enjeux entourant la sécurité des victimes. Finalement, une meilleure connaissance du contexte culturel des familles concernées s'avère nécessaire à la réalisation d'interventions adaptées à leur réalité.